

222C1258  
FR0000060402-FS0367

25 mai 2022

**Déclaration de franchissements de seuils et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**ALBIOMA**  
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 25 mai 2022, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement :
- en hausse, le 23 mai 2022, par suite d'une réception d'actions ALBIOMA détenues à titre de collatéral par la société CNP Assurances, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société ALBIOMA et détenir, à cette date, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés visées ci-dessous, 3 660 476 actions ALBIOMA représentant autant de droits de vote, soit 11,34% du capital et des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
CDC (à titre direct)	0	0
CDC Croissance <sup>2</sup>	1 435 685	4,45
Bpifrance Investissement <sup>3</sup> (en sa qualité de société de gestion du fonds ETI 2020)	1 624 791	5,03
CNP Assurances <sup>4</sup>	600 000	1,86
<b>Total CDC</b>	<b>3 660 476</b>	<b>11,34</b>

- en baisse, le 24 mai 2022, par suite d'une restitution d'actions ALBIOMA détenues à titre de collatéral par la société CNP Assurances, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société ALBIOMA et détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés visées ci-dessous, 3 060 476 actions ALBIOMA représentant autant de droits de vote, soit 9,48% du capital et des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions et droits de vote</b>	<b>% capital et droits de vote</b>
CDC (à titre direct)	0	0
CDC Croissance <sup>2</sup>	1 435 685	4,45
Bpifrance Investissement <sup>3</sup> (en sa qualité de société de gestion du fonds ETI 2020)	1 624 791	5,03
CNP Assurances <sup>4</sup>	0	0
<b>Total CDC</b>	<b>3 060 476</b>	<b>9,48</b>

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 32 285 221 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>2</sup> Contrôlée par la CDC.

<sup>3</sup> Contrôlée par Bpifrance Participations SA, elle-même contrôlée par Bpifrance (anciennement Bpifrance Financement), elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

<sup>4</sup> Détenue à hauteur de 86,37% par La Banque Postale, elle-même détenue à 100% par La Poste, elle-même détenue à 66% par la CDC.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Conformément à l'article L. 233-7 VII du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF relatifs aux objectifs que le déclarant a l'intention de poursuivre au cours des six mois à venir :

La CDC, qui a franchi indirectement les seuils des 10% du capital et des droits de vote de la société ALBIOMA, déclare les intentions suivantes :

- le franchissement en hausse à titre indirect par la CDC des seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société ALBIOMA résulte de la réception temporaire de titres ALBIOMA par CNP Assurances à titre de collatéral ;
- la CDC n'a conclu aucun accord d'actionnaires avec un tiers, constitutif d'une action de concert ;
- la CDC envisage d'acquérir ou de céder, en fonction des conditions de marché et de façon non significative, des titres ALBIOMA ;
- la CDC n'envisage pas d'acquérir le contrôle de ALBIOMA ;
- la CDC n'envisage pas de mettre en œuvre une quelconque stratégie vis-à-vis de ALBIOMA, ni aucune des opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- elle n'est pas partie à des accords et instruments mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- elle n'est partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote ALBIOMA ;
- elle n'envisage pas de demander la nomination d'administrateurs, étant rappelé que Bpifrance Investissement dispose d'un siège au sein du conseil d'administration d'ALBIOMA. »

---